

**2014/6268 - Approbation des statuts du Syndicat Intercommunal Lyon Saint Fons Vénissieux et versement d'une contribution exceptionnelle d'investissement de la Ville de Lyon à hauteur de 2 880 500 euros TTC pour la réhabilitation et la reconstruction partielle du Centre Nautique Intercommunal Lyon Saint Fons Vénissieux pour l'année 2014 - Opération 99SE-CNI, vote de l'AP 2014/1, programme 00004 Sport - Signature d'une convention** (Direction des Sports) (BMO du 13/01/2014, p. 0119)

Rapporteur : M. BRAILLARD Thierry

**M. BRAILLARD Thierry**, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, il s'agit de l'approbation des statuts du nouveau Syndicat Intercommunal qui va gérer la nouvelle piscine sise à Vénissieux, pas très loin du Moulin à Vent, dans le 8<sup>e</sup> arrondissement, et qui remplace la piscine qui a malheureusement dû être fermée, pour cause d'incendie et de problèmes liés à des actes très répréhensibles. Donc, il s'agit de ses statuts. Cela donnera l'occasion de repérer des piscines.

Je rappellerai que la piscine d'Alaï, qui elle aussi est gérée par un Syndicat Intercommunal, et Mme Pesson le sait bien, puisque c'est M. Giraud qui la préside, vient d'acter le doublement de ses lignes d'eau dans les trois ans qui viennent. Donc, je sais que souvent, on ne veut pas compter la piscine d'Alaï dans les piscines de Lyon, sauf qu'elle est gérée par un élu lyonnais et que la Ville de Lyon, bien sûr, participe à ses financements.

**Mme BERTRIX-VEZA Bernadette** : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous approuverons les dispositions qui permettront la reconstruction du centre nautique de Lyon Saint-Fons Vénissieux qui fait suite malheureusement au déplorable sinistre de 2010.

Sinistre qui aura privé pendant près de 4 ans nombre d'habitants de l'agglomération d'un équipement indispensable, notamment les scolaires. Et ce ne sont pas les maigres ressources en bassins nautiques de la Ville de Lyon qui auront permis d'accueillir les nageurs pendant cette période, ils se seront repliés sur Bron ou bien Feyzin.

Nous regrettons aussi que le budget ait quand même sensiblement dérapé au cours des études, passant de 14 millions à plus de 21 millions d'euros.

Au-delà de ce dossier emblématique, il y a aussi un décalage entre votre discours pro-métropolitain et votre gestion communale des choses.

Les piscines et particulièrement les centres nautiques ne sont plus des équipements qui se gèrent à la petite semaine à coup d'investissements communaux de plus en plus difficiles à financer. Les piscines sont des équipements intercommunaux.

**M. LE MAIRE** : Oui c'est pour cela que l'on vote ce soir !

**Mme BERTRIX-VEZA Bernadette** : Vous l'avez d'ailleurs reconnu à propos de ce centre nautique lors de la pose de la première pierre et là, je vous cite : « *ce n'est pas un centre nautique vénissian, saint-foniard ou lyonnais, mais bien un équipement d'agglomération* ».

Nous estimons qu'il en est de même pour les grands équipements culturels de la ville-centre, et les équipements sportifs d'intérêt supra-communal devraient intégrer la future métropole, car c'est dans la logique de cette nouvelle structure, et elle contribuera à l'équité fiscale sur tout le territoire métropolitain.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)